



**Convention contre
la torture et autres peines
ou traitements cruels,
inhumains ou dégradants**

Distr. générale
21 février 2017
Français
Original : anglais

Comité contre la torture

**Décision adoptée par le Comité au titre de l'article 22 de la
Convention, concernant la communication n° 668/2015*, ****

Communication présentée par : M. M.

Au nom de : M. M.

État partie : Suède

Date de la requête : 20 mars 2015 (date de la lettre initiale)

Question de fond : Risque de torture en cas d'expulsion

Réuni le 11 novembre 2016, le Comité contre la torture, après avoir examiné une demande du requérant, a décidé de cesser l'examen de la communication n° 668/2015.

* Adoptée par le Comité à sa cinquante-neuvième session (7 novembre-7 décembre 2016).

** Les membres du Comité dont le nom suit ont participé à l'examen de la communication : Essadia Belmir, Alessio Bruni, Felice Gaer, Abdelwahab Hani, Claude Heller Rouassant, Jens Modvig, Ana Racu, Sébastien Touzé et Kening Zhang.

